

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-9-1-12
Séance du vendredi 5 septembre 2008

CONVENTION AVEC LA REGION ALSACE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN LOGICIEL DE GESTION DE LA MOBILITE DES PERSONNELS TOS

La Commission Permanente du Conseil Général,

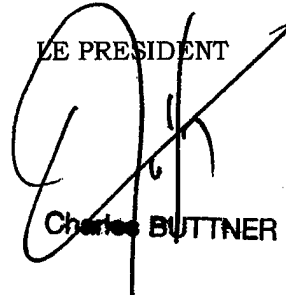
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération N°E6-2008 du Conseil Général du 20 mars 2008 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le projet de convention joint au rapport.
- Autorise le Président du Conseil Général à signer avec le Président du Conseil Général du Bas-Rhin et le Président du Conseil Régional d'Alsace le présent projet de convention joint au rapport.

Les crédits nécessaires seront inscrits, lors de la prochaine Décision Modificative N°2 (DM2), à la section d'investissement, programme J021, au chapitre 204 - nature 20412 - Fonction 0202.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER